

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 12 (1936-1937)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Quelques précisions concernant la nouvelle organisation des troupes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-713258>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Quelques précisions concernant la nouvelle organisation des troupes

D'après la nouvelle organisation des troupes, la *compagnie de fusiliers ou de carabiniers* dispose de 6 officiers, 23 sous-officiers et 171 soldats (par conséquent de 200 hommes au total), de 13 bicyclettes, 12 mitrailleuses légères, dont 3 avec affût, 1 cheval de selle, 4 voitures et 8 chevaux de trait. La compagnie de fusiliers de montagne ou de carabiniers de montagne présente le même effectif en hommes, bicyclettes et armement. Cependant le nombre des véhicules est porté à 8 (4 charrettes en plus) et celui des chevaux de trait à 12 grâce à l'attribution de 4 bêtes de somme. La diminution en hommes s'élève, vis-à-vis des effectifs actuels, à 21 pour la compagnie de fusiliers et de carabiniers et à 29 pour la compagnie de fusiliers et de carabiniers de montagne. Par contre la compagnie de mitrailleurs enregistre une augmentation de son effectif en hommes. De 127 il a été porté à 190, à savoir: 7 officiers, 32 sous-officiers et 151 soldats. La nouvelle compagnie de mitrailleurs dispose, en outre, de 6 bicyclettes, 16 mitrailleuses, 2 chevaux de selle, 51 chevaux de trait et 36 voitures et charrettes.

La compagnie de mitrailleurs de montagne, par contre, compte au total 252 officiers, sous-officiers et soldats. Cette augmentation est due au nombre plus considérable de conducteurs, à savoir: 94 pour la compagnie de montagne, contre 38 pour la compagnie de campagne. Le nombre total des voitures et charrettes se monte, en montagne, à 39 et celui des chevaux de trait à 45 seulement. Mais il faut y ajouter 42 bêtes de somme, ce qui donne un total de chevaux de trait et de bêtes de somme de 87.

Le *nouveau bataillon de fusiliers ou de carabiniers* comprend l'état-major de bataillon, la compagnie d'état-major, 3 compagnies de fusiliers ou de carabiniers et 1 compagnie de mitrailleurs. L'effectif total de l'état-major de bataillon et de la compagnie d'état-major s'élève à 12 officiers, 25 sous-officiers et 152 soldats, auxquels il faut ajouter 10 chevaux de selle, 14 bicyclettes, 28 voitures, canons d'infanterie et charrettes, 38 chevaux de trait et 1 véhicule à moteur. 1 officier de renseignements et le commandant de la compagnie de dépôt sont attachés désormais à l'état-major de bataillon. L'état-major de bataillon dispose lui-même, dorénavant, de 5 officiers, 5 chevaux de selle et d'une bicyclette (officiers de renseignements). La compagnie d'état-major, à la tête de laquelle se trouve un commandant avec le grade de capitaine, comprend tout le reste. En outre, elle disposera désormais de 3 officiers canoniers, 1 officier du service de défense contre les gaz, 9 sergents et caporaux canoniers, 3 sergents et caporaux conducteurs, 1 sous-officier du matériel, 1 sous-officier chargé de prendre livraison des vivres, etc., 4 sous-officiers du service sanitaire (jusqu'à présent 3), 51 canoniers, 20 conducteurs, 1 détachement du service de défense contre les gaz, 21 trompettes (jusqu'à présent 12).

Le bataillon de fusiliers ou de carabiniers de montagne présente une organisation et une subdivision analogues. Au lieu de 24 soldats du train du bataillon de campagne, le bataillon de montagne compte 71 convoyeurs. L'effectif total en hommes du bataillon de montagne s'élève à 249 et les chevaux de trait et bêtes de somme sont au nombre de 83. Le commandant du bataillon de fusiliers ou de carabiniers de montagne a le grade de major ou de lieutenant-colonel.

Le *régiment d'infanterie* comporte l'état-major et 3 bataillons de fusiliers ou de carabiniers. L'état-major de régiment comprend en tout 18 officiers, 17 sous-officiers, 118 soldats, 14 chevaux de selle et 18 bicyclettes, donc au total 153 officiers, sous-officiers et soldats. La nouvelle organisation des troupes y rattache: 1 officier d'ordonnance, 1 officier du service de défense contre les gaz, 1 commandant du bataillon de dépôt (major ou lieutenant-colonel), 1 officier du parc (capitaine ou major — était attaché jusqu'à présent à l'état-major de brigade), 1 pharmacien (officier subalterne ou capitaine), 2 vétérinaires (jusqu'à présent 1), 2 quartiers-maîtres (jusqu'à présent 1), 77 soldats du téléphone (jusqu'à présent 48 soldats du téléphone et 24 signaleurs), 1 détachement du service de défense contre les gaz (6), 4 automobilistes (jusqu'à présent 2), 3 motocyclistes (jusqu'à présent 0), etc.

En ce qui concerne le régiment d'infanterie de montagne, l'effectif est à peu près le même.

Le commandant du régiment d'infanterie ou d'infanterie de montagne a le grade de colonel, à l'instar du commandant d'une brigade légère. Est attaché à celui-ci un officier d'état-major général ayant le grade de capitaine ou de major.

Le commandant d'une *brigade de montagne* a le grade de colonel-brigadier. Le chef de son état-major est major ou lieutenant-colonel. En outre, nous avons dans l'état-major de la brigade de montagne: 3 officiers d'état-major général, 1 officier des chemins de fer et plusieurs chefs de service.

Quant à l'état-major de *division*, abstraction faite de quelques nouvelles incorporations, il ne présente, vis-à-vis de l'organisation actuelle, aucune modification. Cependant, y sont attachés désormais: 1 chef d'artillerie (colonel) avec 4 officiers d'artillerie, 1 chef du service de renseignements de l'artillerie, 1 chef de la défense aérienne (major ou lieutenant-colonel) avec 2 officiers de la défense aérienne, 1 officier du service de défense contre les gaz, 1 détachement de 6 soldats du dit service, etc.

L'*escadron de dragons* comprend 6 officiers, 19 sous-officiers, 138 soldats, 158 chevaux, 9 mitrailleuses légères dont 3 avec affût et 2 camions automobiles légers.

En ce qui concerne la *compagnie de cyclistes*, il faut distinguer la compagnie de *combat*, avec 12 mitrailleuses légères, dont 3 avec affût, et la compagnie de *liaison* pour divisions ou pour brigades de montagne. La première accuse un effectif de 163 à 167 hommes et de 5 ou 6 véhicules à moteur. La seconde présente un effectif de 150 hommes et de 2 véhicules à moteur, et la troisième 82 à 93 hommes, avec également 2 véhicules à moteur.

La *compagnie de mitrailleuses légères motorisée* de 12 ou 18 mitrailleuses légères, dispose dans le premier cas d'un effectif total de 116 hommes et de 39 véhicules à moteur et dans le second cas d'un effectif total de 164 hommes et de 53 véhicules à moteur.

Le *bataillon de cyclistes* (commandant avec le grade de major ou de lieutenant-colonel) se compose de l'état-major, 3 compagnies de cyclistes et 1 compagnie de mitrailleuses légères motorisée.

La *compagnie de canons automobiles d'infanterie*, avec 9 canons d'infanterie, comprend 6 officiers, 22 sous-officiers et 93 soldats, 20 automobiles, 7 camions automobiles légers et 14 motocyclettes.

Le *régiment léger* (commandant avec grade de lieutenant-colonel ou de colonel) se compose de l'état-major,

3 escadrons de dragons et 1 bataillon de cyclistes, et la *brigade légère* (commandant avec grade de colonel) de l'état-major, de 2 régiments légers, 1 compagnie de mitrailleuses légères motorisée et 1 compagnie de canons automobiles d'infanterie.

Quant au *détachement de tanks* (chars d'assaut), il ne comprend que 2 officiers, 4 sous-officiers et 16 soldats, 4 tanks, 1 camion automobile léger et 12 motocyclettes.

Le *groupe de reconnaissance* (commandant avec grade de major ou de lieutenant-colonel) comprend l'état-major, 1 escadron de dragons, 1 compagnie de cyclistes et 1 détachement de tanks.

La *compagnie de motocyclistes*, avec 9 mitrailleuses légères, dont 3 avec affût, compte 6 officiers, 18 sous-officiers et 110 soldats. En outre, 1 automobile, 5 camions automobiles légers et 60 motocyclettes, dont 4 au moins avec side-car.

Enfin, la *compagnie de mitrailleurs motorisée*, avec 12 mitrailleuses, compte un effectif total de 153 hommes et 48 véhicules à moteur.

## Nos chiens de guerre

Le chien, compagnon de l'homme, a fait preuve de tant d'intelligence, qu'on a pu l'utiliser à toutes les besognes. Il est facteur, contrebandier, samaritain, agent de liaison, que sais-je encore! Pourquoi ne l'emploierait-on pas à la guerre?

Déjà, sur le front français, de 1914 à 1918, il fit des prouesses, payant quelquefois de sa vie les renseignements qu'il rapportait. Les services qu'il a rendus ont été si appréciés que l'idée est venue de dresser ces admirables bêtes et de les utiliser systématiquement à des fins militaires. Les grandes puissances, l'Allemagne en particulier qui en possède plus de 40,000, nous ont précédés dans ce domaine, où grâce à l'énergie du colonel commandant de corps Guisan et de son collaborateur le major Balsiger, l'armée suisse marque aujourd'hui quelques avantages.

C'est en 1930 que l'idée du chien de guerre est née en Suisse, précisons, en Suisse française, puisqu'elle est partie de Lausanne, sous l'impulsion des deux officiers supérieurs que nous venons de nommer. D'abord attachés au fort de Savatan, les services qui s'en occupent viennent d'être transférés avec leur personnel, leurs installations et les chenils, aux Placettes, commune de Bex, sur la route qui conduit de ce village à la Gare de St-Triphon.

Contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, c'est uniquement à l'intelligence du chien, à ses qualités morales, à son attachement à l'homme que l'on fait appel. A cet effet, le chien subit un premier dressage qui permet de déceler les capacités du sujet. Celui-ci donne-t-il satisfaction, son instruction sera poursuivie; sinon l'animal est renvoyé à la vie privée, où il ira égayer de ses cabrioles quelque foyer qu'il gardera fidèlement.

Les exercices de dressage militaires sont multiples: marche, arrêt, halte, attente, saut, coups de fusil, tout y est pour la gloire de l'obéissance de l'homme et de la bête. D'ailleurs, soldat et chien ne font qu'un sur le terrain, où ils sont plus inséparables que le cheval et son cavalier. C'est du reste cette intimité qui permet les exercices de liaison que nous allons examiner. Ce n'est en effet point par instinct que le chien exécute ce qu'on lui demande, mais par attachement, par obéissance à son conducteur. Qui dit liaison, dit contact entre deux

points; ces deux points doivent être occupés chacun par un homme, l'un qui envoie à l'autre le chien porteur de nouvelles et l'autre qui reçoit la bête et la réexpédie. Chaque homme ayant son chien, il s'en suit que tout le service des chiens de guerre est constitué de petites unités composées de deux hommes et de deux chiens. C'est là la condition première du recrutement; on s'adresse à deux habitants du même village, ou tout au moins de la même région: comme les hommes, leur école de recrues terminée, emmènent le chien chez eux, ils ont ainsi la possibilité de s'exercer avec leur camarade.

Quant au service de liaison, il s'effectue par le chien de deux façons: ou bien la route lui est connue pour avoir été plusieurs fois prospectée par lui en compagnie de son gardien; ou bien elle ne l'est pas; dans ce cas, on recourt à la création de la « piste artificielle » que le chien suit sans jamais s'en égarer. Cette dernière est assez curieuse pour mériter d'être décrite. Supposons une patrouille envoyée en reconnaissance; elle emmène un chien pour assurer sa liaison avec la troupe. L'homme qui conduit la bête est armé d'un bidon contenant un liquide fortement parfumé, filant goutte à goutte et qui crée la piste artificielle que suivra le chien. Parfait, direz-vous, mais comment le chien sait-il qu'il doit suivre cette piste? Tout simplement par automatisme: parce qu'on vient de lui passer le collier spécial portant la capsule contenant le message, l'intelligent animal sait qu'il doit suivre la piste. Et malheur à celui qui voudrait l'arrêter dans sa course!

Le chenil des Placettes est fort bien installé. Les hommes ont, pour y loger, une confortable baraque norvégienne, comme il y en a à la Dixence et d'où elle provient sauf erreur, comprenant cuisine, réfectoire, dortoirs, locaux divers. Dans le parc attenant, le chenil, pouvant loger jusqu'à 120 animaux, n'en contient, pour l'heure, que 55, répartis dans des boxes communs; les « mauvaises têtes » sont isolées; les « mamans » présentes ou futures, sont à la maternité; il y a en outre des boxes spéciaux pour les malades. Tout cela est fort bien compris.

Quant aux animaux utilisés, ce sont pour la plupart des bergers allemands; on emploie aussi des bergers belges, au poil plus long, de grands griffons, frisés, même un Saint-Bernard, chien sanitaire par définition.

Et puis, il y a les chiots, espoirs de demain, qui apportent la note comique à ce défilé d'élégances.

Un dernier détail: le chenil militaire de Bex est le seul que possède notre pays. C'est lui seul qui prépare les conducteurs et fournit les chiens à l'armée suisse.

Le major Balsiger et le capitaine Liechti qui dirigent le chenil et l'instruction des soldats détachés aux chiens de guerre, ont une belle tâche qu'il faut souhaiter voir prendre toujours plus d'extension.

## Petites nouvelles

Les expériences faites au cours de ces dernières années ayant été concluantes, des cours de répétition auront lieu à nouveau par détachements cet hiver. Ils sont destinés à exercer l'exploration, le combat et la liaison dans les conditions difficiles qui sont celles de la montagne en hiver. Les divisions sont autorisées à constituer à cet effet des compagnies de skieurs avec les plus jeunes classes d'âge de leurs brigades de montagne. Seuls les skieurs expérimentés seront autorisés à suivre ces cours de répétition. Ces derniers seront dirigés par des officiers d'état-major et compteront chacun environ 20 officiers, 34 sous-officiers et 100 à 165 soldats. Les exercices porteront sur l'évolution des skieurs en groupes compacts, sur la prise de positions dans la neige, sur la recon-